

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT
DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 14/05/2020

N° DGA 01D20016532

DECISION

Affaire suivie par :
Arnaud LEGER
Tél.: 0988670979

portant délégation de signature particulière
(service des achats d'armement de la direction des opérations)

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et l'ordonnance 2015-899¹ du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et ses décrets d'application (Décret 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** Le décret n°2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction n°0029 S-ACH relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

¹ Pour les marchés notifiés avant l'entrée en vigueur du code de la commande publique et qui continuent à s'exécuter.

Décide :

L'ICT Olivier DUMINIL, autorité signataire de marchés, a délégation pour signer en mon nom tous les actes liés à l'exécution² des marchés suivants :

- Marché 2013 99 0010 « maintien en condition opérationnelle et pérennisation de la capacité ROEM Tactique (projet COHORTE) » ;
- Marché 2011 99 0051 « Fourniture, installation et soutien de systèmes radars d'approche civil 2D et d'un système de contrôle du trafic aérien » ;
- Marché 2014 99 0020 « Maintien en condition opérationnelle du matériel SIT-ALAT et du kit HM-PC, maintien en condition opérationnelle correctif et évolutif du logiciel SIT-ALAT et prestations de réversibilité ».

Cette délégation prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégation.

Cette délégation ne peut être subdéléguée.

L'ingénieur général de l'armement,
THIERRY PERARD
Chef du Service des achats d'armement
Original signé

² Y compris avenants.